

221C3537
FR0000120222-FS1008

20 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article 233-7 du code de commerce)

CNP ASSURANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 16 décembre 2021, le seuil de 2/3 du capital de la société CNP ASSURANCES et détenir indirectement, par l'intermédiaire de La Banque Postale, 542 079 925 actions CNP ASSURANCES représentant 666 583 012 droits de vote, soit 78,95% du capital et 82,08% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition hors marché par La Banque Postale² de la totalité des actions CNP ASSURANCES détenues par BPCE ; La Banque Postale a, à cette occasion, franchi directement en hausse le même seuil que la CDC.

¹ Sur la base d'un capital composé de 686 618 477 actions représentant 812 071 233 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué diffusé le 16 décembre 2021 par La Banque Postale et BPCE.